

cepter sans contrôle, de la publier et de la faire suivre de quelques remarques très obligeantes à notre adresse dont nous lui tiendrons compte à l'occasion. Le temps est un grand maître, cher confrère. Il fait souvent naître des circonstances inattendues où chacun doit payer la dette contractée ; nous ferons donc en sorte "d'être assez en éveil," comme vous dites, "pour saisir le moment de nous faire payer toutes nos créances." Nous avons l'espérance.

En attendant, parlons un peu de tout, à propos du *Moniteur*, faisons comme lui puisque, dans un même article intitulé : "*A propos de la Banque Jacques Cartier*," il parle de la succession de feu dame Henriette Moreau, de l'article que nous lui avons dédié en sa qualité de *protecteur* des banques canadiennes-françaises et — chose incroyable, mais vraie cependant — de cheveu sur la soupe.

Nous avons déjà répondu au premier point.

Quant au second, nous serions vraiment coupables de ne pas faire profiter nos lecteurs du petit chef-d'œuvre commis par le *Moniteur du Commerce*, en réponse aux extraits que nous avons reproduits de ce journal dans notre article "*Le Moniteur du Commerce protecteur des banques canadiennes-françaises*."

Voici le petit chef-d'œuvre :

"Pour ce qui nous touche personnellement dans la dernière édition du confrère, nous n'avons que ceci à dire : les extraits qu'il reproduit font voir, à la lecture elle-même, que notre but était de prêcher la prudence. On ne nous prend pas à piétiner sur des institutions canadiennes-françaises momentanément embarrassées, pour satisfaire une rancune particulière. Lorsque nous nous sommes permis des commentaires comme ceux qu'il cite, nous visions des institutions en plein fonctionnement. Et si les bureaux de direction de quelques-

unes d'entre elles ont jugé bon de nous accorder leur patronage plus tard, c'est parce qu'il était résulté de nos remarques un bien pour ces institutions. Il y a une grande différence entre vouloir jeter par terre, de propos délibéré, une banque temporairement gênée et mettre sur leurs gardes des banques qui pourraient errer un peu, malgré une bonne direction."

Franchement, nous sommes absolument décontenancés. Et, le plus fort, c'est que nous ne savons pas ce qui nous démonte le plus : Aplomb, vantardise ou perfidie.

Tout s'y trouve.

L'aplomb : *Notre but évident était de prêcher la prudence.*

Le but réel était de taper.

Prêcher n'est pas taper.

La prudence du confrère consiste, nous l'avons vu, à tirer des pétards dans les vitres des banques et des banques canadiennes-françaises uniquement. Quand les banques sont fatiguées du bruit, elles paient les vitres brisées et les pétards ne partent plus.

C'est l'histoire du financier et du savetier. Seulement, ici, le savetier ne reporte pas le sac d'écus au financier, il s'accommode assez de ne plus entendre le bruit de ses chansons et il passe à d'autres exercices.

La vantardise : *Et si les bureaux de direction de quelques-unes d'entre elles ont jugé bon de nous accorder leur patronage plus tard, c'est parce qu'il était résulté de nos remarques un bien pour ces mêmes institutions.*

Oui, certes, on peut relire les extraits du confrère, ils donneront la mesure du bien que les banques ont pu retirer d'une avalanche d'insinuations perfides et de coups d'épingle répétés.

Le bien qu'ont pu tirer les banques du *Moniteur du Commerce*, c'est d'obtenir son silence. Et nous avons remarqué que les banques ont obtenu ce silence quand, pour nous ser-